



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf février, à 20 heures trente, le Conseil Municipal de FILLIERE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 77 - Présents : 39 - Pouvoirs : 13 - Votants : 52

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - BERNARD-GRANGER N. - BOCQUET Jacques - BRUILLLOT S. - BURNET C. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - COICAUD C. - CONVERS Bertrand - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DEMOLIS JP. - DUPERTHUY J. - DUPONT D. - DURET Christian - FAVRE-DEREZ R. - FAYOUX M. - FILLARD C. - FOSSATI-ROYON M-H. - JACOB C. - LAMBERSENS P. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RITTAUD A. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - VILLEMAGNE M. - VINDRET R.

Excusés : AUGY A-L. (pouvoir à BOCQUET J.) - BELLEVIN-MUGNIER P. (pouvoir à DUPERTHUY J.) - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe (pouvoir à PONTAIS M.) - BOUCHET R. (pouvoir à ROPHILLE C.) - BRUSSOZ M-C. (pouvoir à DUPONT D.) - CARREZ E. (pouvoir à PIQUOT Xavier) - CHATELARD A. (pouvoir à JACOB C.) - CURZILLAT L. - CUIILLIERE C. (pouvoir à ALESINA C.) - DELILLE M. (pouvoir à BRUILLLOT S.) - DURET Carole (pouvoir à BERNARD-GRANGER N.) - GURLIAT-CLERC C. (pouvoir à ANDREOLI C.) - LARMURIER C. - MARTIN N. (pouvoir à DEMOLIS JP.) - RIBIOLLET C. (pouvoir à BURNET C.) - TILLOY D.

Absents : ANTHOINE D. - AVET LE VEUF E. - BONGOAT J-B. - CARRE P. - CARRIER J-M. COLLE P-Y. - CONVERS Christophe - DELETRAZ A. - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - FAVRE-FELIX D. - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - LHUILLIER S. - MAILY C. - NOEL S. - SELLECHIA M-P - VEDOVINI C. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : Christine COICAUD

Date de convocation du Conseil Municipal : 08/02//2018

Date d'affichage : 08/02/2018

Le Conseil Municipal :

- Avec une voix contre et quatre abstentions, **APPROUVE la création de trois emplois non permanents, afin de faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité** : un poste à temps complet en renforcement du service « urbanisme » pour une durée d'un an, un poste à temps complet en renforcement du service « ressources humaines » pour une durée de 10 mois et un poste à temps non complet (0,43 ETP) en renforcement du service « bâtiments » jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours ;
- Avec une voix contre et une abstention pour les chapitres 011 et 012, avec deux voix contre et trois abstentions pour le chapitre 65, avec neuf voix contre et cinq abstentions pour le chapitre 23 et avec une voix contre et une abstention pour le chapitre 001, **APPROUVE le Budget Principal 2018** de la commune de Fillière, tel que présenté dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
011. Charges à caractère général	2 968 208 €	002. Excédent de fonctionnement 2017	177 825,55 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	3 516 683 €	013. Atténuation de charges	40 000 €
65. Indemnités et subventions	722 349 €	70. Produits du domaine, ventes	769 332,45 €
66&67. Charges financières et charges exceptionnelles	252 050 €	73. Impôts et taxes	4 279 229 €
042. Opérations d'ordre/dotation aux amortissements	387 745 €	74. Dotations et participations	3 244 108 €
014. Atténuations produits/participations	389 411 €	75. Autres produits de gestion courante	362 950 €
022. Dépenses imprévues	600 000 €	77&042 Produits exceptionnels et opérations d'ordre entre sections	63 001 €
023. Virement à la section d'inv.	100 000 €		
Total	8 936 446 €	Total	8 936 446 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
16. Emprunts et dettes assimilées	532 250 €	001. Excédent d'investissement 2017	2 895 792, 78€
20. Immobilisations incorporelles	205 669 €	021. Virement de la section de fonctionnement	100 000 €
21. Immobilisations corporelles	1 086 600 €	10. Dotations, fonds divers et réserves	2 944 000, 22 €
23. Immobilisations en cours	8 436 266 €	13. Subventions, participations	3 132 029 €
		16. Emprunt	909 274 €
27. Autres immobilisations financières et opérations d'ordre	113 056 €	040. Opérations d'ordre entre sections	387 745 €
		024 Produit des cessions	5 000 €
Total	10 373 841 €	Total	10 373 841 €

- Avec deux voix contre et trois abstentions, **APPROUVE** l'attribution de **subventions aux associations pour l'année 2018**, telles que définies dans le tableau ci-dessous, établi en commission :

Subventions associations 2018 - Annexe à la délibération n°2018-24

Nom association	Commune déléguée	Subvention 2017	Subvention demandée 2018	Subvention accordée 2018
AFN Thorens	Thorens-Glières	370	370	370
Association du Cercle	Evires	0		0
Football Club	Evires	2200	3700	3700
Petits Brulins	Groisy	200	400	200
Lou Foleru	Evires	1400	1400	1400
Jumelage Evires	Evires	1200	1200	1200
Azhuré	Evires	0	600	600

Ski club evires	Evires	Adultes 550€ Enfants 1050€ Fond 150€	Adulte 600€ Enfants 1200€ Fond 150€	1950
Glières en 205	Glières	0	500	250
Football club Pringy	Pringy	1200	2400	1200
Compagnons Aviernoz	Aviernoz	0	1916,36	0 prise en charge des travaux par la commune
Thorens-Fêtes	Thorens-Glières	8500	10000	9000
MJC Fillière	Thorens-Glières	19909	20705	20000
ACCA Le Chamois	Thorens-Glières	0	1500	1000
ISBA Domaine nordique Glières	Fillière	600	600	600
Avenir Musical Glières	Fillière	1800	3500	2500
Ainés Saint-Martin	Saint-Martin-Bellevue	700	750	750
USEP	Saint-Martin-Bellevue	100	100	100
Les Furieuses	Thorens-Glières	0	300	0
JPEG PHOTO	Saint-Martin-Bellevue	1100	1100	1150
Tennis TG	Thorens-Glières	1200	1500	1500
Club Alpin La roche	La Roche	200	200	200
FC Fillière	Thorens-Glières	490	2325	2000
Club nordic des glières	Thorens-Glières	4000	4000	4000
USEP Thorens-Glières	Thorens-Glières	400	400	400
Tennis Argonay	Argonay	400	400	400
Saint-Martin Loisirs	Saint-Martin-Bellevue	6700	15700	8000
USEP les Ollières	Les Ollières	170		200
Don du sang	Evires	100	150	150
Les Mariottes	Evires		150	150
Club des ainés	Les Ollières	150		0
Association Foncière Pastorale	Thorens-Glières	305	305	305
Amicale des Pompiers	Thorens-Glières	100	100	100
Prévention routière	Thorens-Glières	100	100	100
ADMR Cruseilles	Thorens-Glières	100	100	100
Souvenir français	Thorens-Glières	80	80	80
Souvenir français	Aviernoz	100	100	100
Souvenir français	Evires	100	100	100
Souvenir français	Les Ollières	50	50	50

Classes de découverte (5 groupes scolaires Filière)	Filière			10€/enfant sur un maximum de 5 jours tous les 2 ans pour 2 classes. 2340€/Thorens. St-Martin (2120€) et Evires (520€) Ecole Cuvat (80€ pour les 2 enfants)
contrat école privée de l'Alliance				déjà délibéré
Subventions associations Filière 2018		54 024,00 €		63 905,00 €
ADMR Parmelan	ex CCPF		16000	16000
Filière grimpe	ex CCPF	2800	1400	1400
FILLA	ex CCPF	0	5000	2000
Association sportive du Collège	ex CCPF			536
Livr'evasion	ex CCPF	500	500	500
Handball club	ex CCPF	3974	4000	4000
Collège Parmelan	ex CCPF	2411	3410	3410
APPF (Philatélie)	ex CCPF	0	250	250
Subventions associations ex CCPF				28 096,00 €
Hors Filière				
Restaurants du cœur				250
SGA Danse sur glace				60
Secours en montagne				200
Subventions hors Filière				510
			TOTAL GENERAL	92 511,00 €

- Avec cinq voix contre, **APPROUVE** le lancement d'une **étude** par la cellule technique de la Gendarmerie en charge de la lutte contre la malveillance, **en vue de l'installation de dispositifs de vidéosurveillance** sur le territoire de la commune.

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018 ;
- **APPROUVE** la **prorogation de l'aménagement de la forêt communale de la commune déléguée d'Evires pour la période 2018-2022** à l'issue de laquelle un plan d'aménagement pour l'ensemble des forêts communales du territoire sera adopté ;

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
011. Charges à caractère général	75 470 €	70. Vente de produits fabriqués, prestation de services	75 000 €
012. Charges de personnel et frais assimilés	1 375 €	042. Amortissement	336,63 €
66. Charges financières	320 €	02. Résultat antérieur reporté	10 461,86 €
022. Dépenses imprévues	1 000 €		
023. Virement à la section d'inv.	0 €		
042. Dotations aux amortissements	7 633,49 €		
Total	85 798, 49 €	Total	85 798, 49 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
01. Solde d'exécution antérieur	63 742, 30 €	1068. Affectation du résultat	95 213 €
16. Emprunts	8 350, 90 €	1312. Subvention Région	3 449 €
21. Immobilisations corporelles	10 889 €	040. Amortissement	7 633,49
23. Immobilisations en cours	22 976, 66 €		
040 Amortissement de subventions	336, 63 €		
Total	106 295, 49 €	Total	106 295, 49 €

- **ADOpte** le Budget Annexe du « Centre Communal d'Action Sociale » 2018 de la commune de Fillière, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)		RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
Fêtes et cérémonies	22 500 €	002 Excédent 2017	10 525 €
Bons alimentaires	1 001 €	Virement BP	20 826 €
Dépenses diverses	7 850 €		
Total	31 351 €	Total	31 351 €

- **APPROUVE** le versement, dès à présent, d'un tiers des montants demandés au titre des subventions pour 2018 par les associations des trois crèches présentes sur le territoire, les montants sollicités étant les suivants :
- Crèche des Ollières : 90 000 €
 - Crèche de Saint-Martin-Bellevue : 70 000 €
 - Crèche de Thorens-Glières : 55 000 €

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 12 265 € à l'association périscolaire de la commune déléguée d'Evires pour la clôture des opérations comptables 2017/2018, dans le cadre de la reprise en régie municipale des activités périscolaires ;
- **APPROUVE** le renouvellement des taux votés en 2017 pour les taxes directes locales, à savoir 7,97% pour la taxe d'habitation, 8,56% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 49,17% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- **VALIDE** la sollicitation, auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, de subventions à hauteur de 60% des coûts pour l'installation des modulaires au sein des écoles de Saint-Martin-Bellevue et des Ollières (138 000€ au total) ainsi que pour l'achat de matériels informatiques au sein des écoles publique d'Aviernoz, Evires et Les Ollières (177 000€ au total), dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDDT) 2018 ;
- **VALIDE** la sollicitation, auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, de subventions dans le cadre de la dotation au titre du produit des amendes de police 2018, notamment pour l'aide au financement des opérations d'aménagement du col de la Fretallaz (128 705,28 € HT au total) et du secteur de l'Eau Vive (99 600 € HT au total) ;
- **VALIDE** la sollicitation, auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, d'une subvention pour l'aide à l'aménagement et à l'organisation d'expositions culturelles au sein de la commune déléguée de Thorens-Glières ;
- **VALIDE** la constitution d'un dossier, auprès de la Préfecture de Haute-Savoie (guichet unique), en vue d'obtenir des subventions de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental dans le cadre des travaux de réhabilitation à réaliser suite aux dégâts causés par le passage de la tempête Eléanor, et dont l'estimation globale s'élève à 600 000 € ;
- **AUTORISE** la rétrocession d'une concession funéraire d'un particulier à la commune de Fillière, en vue de l'achat d'une concession plus grande au sein du cimetière de la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue ;
- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Fillière à la certification PEFC Auvergne-Rhône-Alpes 2018 pour la gestion durable de la forêt communale ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer une convention pluriannuelle de pâturage avec un éleveur sur le territoire de la commune déléguée de Thorens-Glières, la gestion de l'occupation du pâturage étant confiée à l'Office National des Forêts (ONF) ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer une **convention avec les communes de Nâves-Parmelan et Villaz pour l'utilisation du service Relais Assistants Maternels (RAM)** de la commune de Fillière ;
- **ADOPTE** une **motion pour le maintien de la Cour d'Appel de Chambéry** ;



Le Maire

Christian ANSELME